



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement des PGE entreprises du secteur des cafés, hôtels, restaurants

Question écrite n° 44388

Texte de la question

M. Vincent Thiébaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les modalités de remboursement des PGE des entreprises du secteur S1 et S1 bis. Ces entreprises doivent prochainement rembourser leurs emprunts alors que leur activité n'est pas encore revenue à son fonctionnement normal. De plus, ces opérations conduiront au classement des entreprises du secteur des cafés, hôtels, restaurants, discothèques et traiteurs en « prêt non performant » et dégradera leur cotation FIBEN Banque de France, ce qui aura pour effet de compliquer les futurs financements. Ces professionnels seront donc contraints de rembourser leurs dettes covid sans pouvoir investir et se moderniser. Pour remédier à cela, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie du Bas-Rhin propose de donner la possibilité aux entreprises de ce secteur de rembourser leur PGE sur 4 années supplémentaires avec un troisième différé de remboursement de 12 mois sans que l'entreprise ne soit classée en défaut ou que sa cotation FIBEN se dégrade. Ainsi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement compte décider de mesures pour sauvegarder la capacité d'investissement de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Thiébaud](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44388

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1093

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)